



# Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale  
13 novembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 16<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 22 octobre 2013, à 10 heures

*Président* : M. Diallo. . . . . (Sénégal)

*Puis* : M. Dhanapala (Vice-Président). . . . . (Sri Lanka)

## Sommaire

Point 16 de l'ordre du jour : Technologies de l'information et de la communication pour le développement

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

13-52538X (F)



Merçi de recycler 



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

**Point 16 de l'ordre du jour : Technologies de l'information et de la communication pour le développement (A/68/65-E/2013/11)**

1. **M. Delelegn** (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)), présentant le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) aux niveaux régional et international (A/68/65-E/2013/11), déclare que l'accès accru aux TIC dans le monde en 2012 n'a pas permis de progresser dans la résolution de la fracture numérique entre les pays et à l'intérieur de leurs frontières en termes de disponibilité, d'accessibilité et d'utilisation de ces technologies. De plus, différents niveaux de débit et les besoins en capacités ont créé de nouveaux défis, en particulier dans le monde en développement. L'accès aux contenus, services et applications disponibles sur l'Internet a lieu de plus en plus fréquemment à partir de plates-formes multiples, en particulier d'appareils mobiles. Cependant, le déploiement des services à haut débit est plus lent dans certaines parties du monde en développement que dans d'autres, ce qui expose certains pays à un risque accru de marginalisation et les empêche de profiter pleinement des possibilités économiques allant de pair avec la présence d'une infrastructure de communications mobiles à haut débit. L'informatique en nuage a gagné en importance par rapport à l'année écoulée. Bien que les avantages qui en résultent comprennent une plus grande souplesse, la possibilité de réaliser d'importantes économies sur l'achat et l'utilisation de matériels, et la mise en place de systèmes de sécurité plus fiables, plusieurs défis subsistent, notamment en ce qui concerne la confidentialité et la sécurité, compte tenu du fait que les données présentes dans le nuage peuvent se trouver hors du domaine de compétence des autorités nationales, et le besoin d'un cadre juridique favorable et d'une infrastructure de haute qualité, de préférence à large bande. Eu égard à l'expansion des applications des TIC dans de multiples secteurs, il faudra mettre davantage l'accent sur les questions liées à une utilisation plus large, et notamment sur le rôle des autorités de gouvernance publique et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC pour le développement, la création d'une meilleure

infrastructure et d'un environnement favorable, et l'accès à la connaissance et à l'information.

2. Le rapport couvre un large éventail d'activités et d'initiatives prévues ou prises par les organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes au cours de l'année précédente dans le cadre de la mise en œuvre des résultats du SMSI. Il appelle tout particulièrement l'attention sur le Forum du SMSI, qui a notamment permis d'engager des dialogues de haut niveau sur les TIC dans plusieurs domaines, et sur la septième réunion annuelle du Forum sur la gouvernance de l'Internet, dont le thème était la gouvernance de l'Internet pour un développement humain, social et économique durable. Le rapport contient également d'autres considérations hautement pertinentes sur un renforcement de la collaboration et de l'engagement. D'autre part, le groupe de travail chargé d'examiner le mandat du SMSI concernant le renforcement de la coopération a tenu une première réunion, et une autre est prévue en novembre.

3. Notant que plusieurs organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes ont déjà commencé à se préparer en vue de l'examen décennal des résultats du SMSI (SMSI+10), il déclare que les conclusions de ce processus d'examen devraient contribuer à l'élaboration du programme des Nations Unies pour l'après-2015. La CNUCED espère que le dixième anniversaire du SMSI permettra de donner un nouvel élan qui se traduira par un renforcement plus intense de la coopération multipartite, de manière à favoriser l'édification d'une société inclusive de l'information à l'échelle mondiale et de permettre à tous les peuples de la planète de profiter des avantages des TIC.

4. **M. Charles** (Trinité-et-Tobago), s'exprimant au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), déclare que les TIC constituent un facteur clé pour le succès des efforts de développement pour la région, et qu'elles sont probablement le principal agent de promotion du processus d'intégration régionale, connu sous le nom de marché et économie uniques de la CARICOM. Lors de la mise en œuvre des résultats du SMSI, certains pays de la région, y compris le sien, ont commencé à se doter de stratégies nationales de développement adaptées à leurs besoins pour assurer un développement durable et inclusif en mettant l'accent sur l'innovation et la créativité et sur l'intégration des activités de TIC. La stratégie régionale pour le

développement du numérique adoptée récemment a identifié des lacunes dans le développement des TIC dans la région, de même que des questions critiques telles que le développement du haut débit, et a proposé des mesures d'atténuation.

5. La gouvernance internationale de l'Internet doit être multilatérale, transparente et démocratique, et mobiliser la pleine participation des gouvernements et de toutes les parties prenantes concernées. Toutefois, la stratégie proposée en vue d'assurer cette gouvernance continue d'être essentiellement déterminée par les pays qui disposent des ressources et des institutions nécessaires pour répondre plus rapidement aux défis qui pourraient se présenter, de sorte que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour accroître la participation des pays en développement au Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI). Il faut faire davantage aux niveaux national, régional et international pour renforcer les moyens d'atténuer l'impact de la cybercriminalité. Les États membres de la CARICOM participent à plusieurs initiatives entreprises dans ce domaine, parmi lesquelles un projet conjoint de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et de la Commission européenne visant à élaborer une politique applicable à la législation et au soutien à prévoir pour lutter contre la cybercriminalité, et la Commonwealth Cybercrime Initiative. Ils ont reçu une aide du Partenariat multilatéral international contre les cybermenaces (IMPACT) en vue de la constitution d'une équipe de réponse aux incidents mettant en jeu la sécurité informatique.

6. En dépit de certains progrès, plusieurs problèmes, parmi lesquels l'insuffisance des ressources, la fragmentation et le manque de coordination, continuent de faire obstacle aux efforts déployés à l'échelle régionale pour mettre en œuvre les résultats du SMSI. La CARICOM a donc demandé à la communauté internationale de renforcer le soutien au développement du secteur des TIC en fournissant des ressources supplémentaires, en renforçant les partenariats, en intensifiant les transferts de technologie et en renforçant les capacités en fonction des besoins particuliers des petites sociétés. Le rôle que jouent les entités des Nations Unies dans l'intégration de la question des TIC à ses programmes de développement est également essentiel.

7. Notant que l'impact des TIC sur le développement sera un thème important du programme

de développement des Nations Unies pour l'après-2015, il dit que les préparatifs de l'important examen décennal de la mise en œuvre des résultats du SMSI (SMSI+10) devraient commencer dès que possible. Cet examen devrait susciter un engagement politique de haut niveau de la part de tous les États, compte tenu des répercussions profondes que ces résultats auront pour l'avenir de la coopération en matière de TIC pour le développement.

8. *M. Dhanapala (Sri Lanka), Vice-Président, assume la présidence.*

9. **M. Thomson** (Fidji), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que les TIC constituent un moteur essentiel du développement économique. Cependant, en dépit de tendances positives en matière de connectivité, d'accessibilité et de création de nouveaux services et applications, le Groupe des 77 et la Chine continuent d'être préoccupés par la persistance de la fracture numérique et des disparités quant à l'accès au haut débit entre pays développés et pays en développement. En outre, la crise économique et financière qui continue de sévir affecte négativement la capacité des pays en développement de mobiliser les ressources nécessaires au développement et à la diffusion des TIC. Le Groupe des 77 et la Chine attachent une grande importance à la mise en œuvre intégrale et effective des phases aussi bien de Genève que de Tunis du SMSI, y compris les dispositions relatives à la gouvernance de l'Internet.

10. Tous les gouvernements doivent assumer un rôle et une responsabilité égaux pour assurer la gouvernance internationale de l'Internet et garantir la stabilité, la sécurité et la continuité de ce dernier, en accord avec le paragraphe 68 de l'Agenda de Tunis.

11. Des efforts doivent être entrepris pour combler le fossé entre les pays développés et les pays en développement, ainsi qu'au sein des sociétés, en particulier en termes de disponibilité, de coût et de quantité des moyens d'accès et des connexions à large bande. Il réaffirme le rôle de l'Assemblée générale des Nations Unies lors de l'examen d'ensemble des résultats du SMSI, qui devrait marquer le début d'un nouveau chapitre de l'histoire du développement des TIC dans les pays en développement, et il l'exhorte à prendre une décision sur les modalités de l'examen décennal au cours de la session en cours. Enfin, les programmes et les institutions spécialisées des Nations Unies doivent continuer de fournir des

ressources suffisantes pour la mise en œuvre des résultats du SMSI.

12. **M. Alemu** (Éthiopie), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, déclare que le secteur des TIC a été le principal moteur économique de l'Afrique au cours de la décennie précédente, car il a apporté une contribution croissante à plusieurs autres secteurs et a permis d'intensifier les échanges commerciaux et l'intégration au niveau régional. Bien que les investissements dans les réseaux d'infrastructures internationaux et nationaux à large bande aient augmenté, le déploiement de services à haut débit n'a pas suivi le rythme observé dans d'autres régions, ce qui fait craindre que l'Afrique pourrait ne pas profiter de possibilités économiques dépendant de communications de haute qualité. Il est particulièrement préoccupant d'observer l'apparition d'une nouvelle fracture numérique entre les pays dotés d'importantes capacités de haut débit et ceux où les investissements dans les réseaux à large bande et le taux d'adoption de l'Internet sont moins élevés, notamment les pays les moins avancés.

13. L'Afrique s'est engagée à promouvoir les objectifs du SMSI en créant, par le biais de l'Initiative « Société africaine à l'ère de l'information », un environnement propice à l'élaboration de stratégies nationales concernant les TIC, qui bénéficie actuellement du soutien de 45 pays. Les États africains reconnaissent la nécessité de renforcer encore les capacités en matière de politiques et de réglementation. Notant qu'une amélioration de la connectivité intrarégionale stimulerait le développement de la région, il lance un appel en faveur du maintien de la coopération régionale et internationale et des partenariats entre les secteurs public et privé, et encourage le système des Nations Unies pour le développement à poursuivre ses efforts afin de promouvoir l'utilisation des TIC en tant que facteur essentiel du développement et catalyseur pour la réalisation d'objectifs de développement arrêtés au niveau national, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

14. Enfin, notant que les TIC devraient être l'une des principales priorités du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, il dit que le Groupe des États d'Afrique reste déterminé à participer activement à tous les processus multilatéraux relatifs à l'examen du SMSI.

15. **M<sup>me</sup> Ibrahim** (Brunéi Darussalam), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, déclare que les TIC sont un moteur clé de la transformation économique et sociale; elles constituent un outil important pour la réalisation des OMD et doivent être l'un des principaux éléments du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

16. Depuis l'achèvement des deux phases du SMSI, des progrès satisfaisants ont été accomplis en vue de l'amélioration de la connectivité informatique et de l'accès aux technologies dans tous les pays. Afin d'assurer la mise en œuvre efficace des résultats du SMSI, des efforts soutenus doivent être déployés pour renforcer la coopération, notamment par le biais des plates-formes multipartites, avec les pays en développement, les partenaires de développement et les autres acteurs concernés.

17. Notant que seulement 31 % de la population des pays en développement devraient pouvoir accéder à l'Internet d'ici à la fin de l'année, par rapport à 77 % dans les pays développés, elle dit que l'ASEAN continue d'être préoccupée par l'élargissement du fossé numérique. En outre, la crise économique et financière mondiale a eu un impact négatif sur le financement et les investissements des industries des TIC dans les pays en développement. Il est donc essentiel que les États membres collaborent, notamment en mobilisant le secteur privé, en vue d'accroître l'intégrité et la fiabilité des réseaux de télécommunications et d'améliorer la sécurité et la robustesse des infrastructures informatiques.

18. Le plan directeur de l'ASEAN pour la promotion des TIC joue un rôle important dans l'établissement de la Communauté économique de l'ASEAN. Plus de 78 % des citoyens de l'ASEAN ont accès aux TIC, et plus de 11,7 millions de personnes sont employées dans ce secteur, apportant ainsi une contribution dépassant 32 milliards de dollars par an à l'économie. L'ASEAN entreprend aussi une révolution numérique afin de faciliter les échanges commerciaux, promouvoir la croissance économique et permettre aux États membres de suivre le rythme de l'évolution qui se déroule dans d'autres parties du monde.

19. L'ASEAN apprécie les efforts déployés par le Secrétaire général pour promouvoir les consultations entre les gouvernements et toutes les parties prenantes sur les questions de politique publique liées à

l'Internet, et se félicite des mesures prises par les organismes des Nations Unies, en particulier la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, en vue de combler la fracture numérique et de promouvoir l'utilisation des TIC. Vu le rôle essentiel joué par l'Organisation des Nations Unies et ses organes subsidiaires dans la promotion et l'expansion du secteur des TIC, l'ASEAN réaffirme son engagement et son soutien pour le travail accompli par la Deuxième Commission dans le cadre de l'élaboration d'une réponse efficace et durable aux défis et aux possibilités d'une société de l'information véritablement universelle.

20. **M. Busuttil**, (Observateur de l'Union européenne), s'exprimant également au nom de l'Islande, du Monténégro, de la Serbie, de l'ancienne République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, pays candidats, de l'Albanie et de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi que de la Géorgie et de la République de Moldova, déclare que l'évolution des TIC et de l'Internet en tant que moteurs de l'innovation et de la croissance économique continue de présenter de nouvelles possibilités pour l'édification d'une société de l'information inclusive et pour la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international.

21. L'Union européenne et ses États membres apprécient le travail accompli par les organismes des Nations Unies pour faciliter la mise en œuvre des axes stratégiques du SMSI depuis 2005, et ne doutent pas qu'un juste équilibre entre les responsabilités sera reflété dans le processus d'examen SMSI+10. Les recommandations à formuler devraient aboutir à une évaluation réaliste des réalisations accomplies et des résultats obtenus jusqu'à présent, et permettre d'exploiter pleinement le potentiel des TIC dans la promotion de la croissance économique et du développement. En outre, il importe d'établir un lien entre les résultats du processus SMSI+10 et le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

22. L'Union européenne et ses États membres réaffirment leur engagement envers le modèle multipartite de gouvernance de l'Internet, le but poursuivi étant d'assurer la responsabilisation, la transparence et l'indépendance. Le Forum sur la gouvernance de l'Internet a bénéficié des recommandations du Groupe de travail sur

l'amélioration du FGI, et l'Union européenne a appuyé le renouvellement, en 2015, du mandat du FGI pour cinq années de plus, sans modifications substantielles.

23. **M. Dingha** (Congo) déclare que des progrès considérables ont été accomplis sur le plan des TIC dans le monde entier. Cependant, l'énorme fossé numérique qui subsiste entre les pays se distinguant par une forte capacité de haut débit et un taux élevé d'utilisation de l'Internet et les pays les moins avancés, en particulier, pose des défis pour les gouvernements et les partenaires de développement, et montre bien que ces progrès sont inégalement répartis.

24. Présentant quelques-unes des mesures prises par son gouvernement pour développer et promouvoir l'utilisation des TIC, il déclare que le Plan national de développement 2012-2016, axé sur la modernisation et l'industrialisation du pays, met tout particulièrement l'accent sur le secteur des TIC. En outre, afin d'améliorer la fourniture de services de télécommunications, une nouvelle législation portant notamment sur la réglementation du secteur des communications électroniques a été rédigée. Dans le cadre de la politique nationale de communications pour 2009-2015, connue sous le nom de cyberstratégie, plusieurs liaisons par fibre optique ont été mises en place à travers le pays, et cinq sociétés de téléphonie mobile exercent maintenant leurs activités dans les régions ainsi desservies. Afin d'assurer la durabilité de ces initiatives, il lance un appel aux partenaires de développement pour qu'ils soutiennent les efforts déployés par le Congo pour promouvoir les TIC.

25. Bien que le nombre de ménages possédant un ordinateur ou d'internautes soit en augmentation, plusieurs problèmes persistent, comme les difficultés d'accès, le coût élevé des matériels et des services, la couverture nationale médiocre et l'utilisation limitée des TIC dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Il faut par conséquent intensifier les efforts pour renforcer les partenariats et mettre en place les infrastructures nécessaires.

26. Enfin, le Congo a soutenu toutes les initiatives internationales visant à renforcer la participation des pays en développement à la gouvernance de l'Internet.

27. **M. Becher** (Israël) déclare qu'un plein accès aux TIC est essentiel pour permettre aux pays à revenu faible ou intermédiaire de participer avec succès à l'économie mondiale; pourtant, les deux tiers de la population du monde ne sont pas en mesure d'accéder

à l'Internet. Les TIC ont joué un grand rôle dans la transformation d'Israël qui, de pays en développement qu'il était, est devenu une puissance économique. Les entreprises israéliennes des secteurs de l'informatique et des télécommunications sont des chefs de file mondiaux dans plusieurs domaines, et les consommateurs bénéficient des avantages offerts par un marché des télécommunications ouvert et concurrentiel.

28. Une approche multipartite est importante pour relever les défis mondiaux liés à l'Internet. Le SMSI+10 fournira l'occasion de déterminer la meilleure façon de combler le fossé numérique et d'exploiter les données numériques afin de préserver l'efficacité des efforts internationaux de développement, ainsi que d'identifier les nouveaux défis pour le programme de développement pour l'après-2015.

29. **M. Momen** (Bangladesh) déclare que les pays les moins avancés sont à la traîne en matière de TIC, lesquelles jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la productivité et de la capacité de production. La communauté internationale est loin d'atteindre l'objectif fixé dans le Programme d'action d'Istanbul en vue d'augmenter significativement l'accès aux services de télécommunication et de permettre à chacun d'avoir accès à l'Internet d'ici à 2020. Il faut donc faire davantage pour soutenir les efforts entrepris par les pays les moins avancés pour améliorer les connexions à l'Internet, de même que l'utilisation et l'accessibilité du haut débit.

30. Il est surprenant que le rapport (A/68/65-E/2013/11) ne mentionne les pays les moins avancés que dans le contexte de la fracture numérique uniquement. Les rapports futurs devraient évoquer les obstacles rencontrés par ces pays et analyser les progrès réalisés dans l'intégration des TIC.

31. Le « Bangladesh numérique » est l'élément principal de Vision 2021, programme gouvernemental qui vise à faire du Bangladesh un pays à revenu intermédiaire au cours des huit prochaines années. Notant que l'UIT, dans son rapport intitulé « Mesurer la société de l'information 2013 », a reconnu le Bangladesh comme l'un des pays les plus dynamiques selon l'indice de développement des TIC, il dit que celles-ci sont largement utilisées dans le secteur agricole, assurant ainsi le fonctionnement d'un réseau de distribution efficace et d'un système de

commercialisation équitable. Les habitants des villages éloignés bénéficient également d'un accès électronique presque gratuit à plusieurs services essentiels. Parmi d'autres exemples de gouvernance électronique efficace et efficiente, on peut mentionner la création de plus de 4 500 centres syndicaux d'information et de services syndicaux pour améliorer la prestation des services, encourager la participation, favoriser la transparence et la reddition de comptes, et réduire la corruption.

32. Cependant, le manque de ressources entrave le développement de l'infrastructure essentielle pour améliorer les services. L'octroi, par les États membres et les organisations internationales, d'une assistance coordonnée, cohérente et axée sur la demande, ainsi que des stratégies nationales de développement ciblées et contrôlées par les pays eux-mêmes, aiderait ceux d'entre eux qui sont les moins avancés, dont le Bangladesh, à parvenir à un développement durable en faisant des TIC l'un des principaux outils à leur disposition.

33. **M. Pisarevich** (Biélorus) déclare que son pays met en œuvre plusieurs programmes nationaux pour édifier et améliorer son infrastructure informatique. Le Belarus HighTech Park fonctionne avec succès, et son pays est devenu un important fournisseur de services informatiques dans la région. Le Biélorus a été classé comme l'un des pays les plus dynamiques dans le rapport de l'UIT intitulé « Mesurer la société de l'information 2013 » après avoir progressé de cinq places pour se placer en 41<sup>e</sup> position sur l'Indice d'accès au numérique. Toutefois, de nombreux défis subsistent, notamment la nécessité de préserver le caractère ouvert de la société de l'information et de combler le fossé numérique entre les pays développés et les pays en développement. Il faut également faire davantage pour protéger les enfants et les jeunes de l'influence négative de l'Internet et des réseaux sociaux, et pour lutter contre la cybercriminalité.

34. Les Nations Unies ont un rôle important à jouer dans le renforcement des capacités informatiques, et il se félicite des efforts déployés par les organismes des Nations Unies dans la mise en œuvre des résultats du SMSI. Compte tenu du rôle essentiel qu'elles jouent dans le développement économique, social et environnemental, les TIC doivent faire partie intégrante du programme pour l'après-2015. Il lance un appel aux institutions financières internationales et au secteur privé pour qu'ils assurent le financement de

leur développement dans les pays les moins avancés et dans ceux dont le revenu est intermédiaire.

35. **M<sup>me</sup> Cook** (Chili) déclare que son pays reconnaît l'importance du développement numérique et qu'il a récemment lancé la stratégie numérique 2013-2020. Le Chili œuvre au niveau national pour relever les nouveaux défis liés à la fracture numérique, tels que la nécessité de faciliter l'accès et d'en assurer la qualité, et continue de s'inquiéter que l'expansion rapide des services à large bande ne laisse certains pays en développement à la traîne.

36. Le Chili suit de près les résultats du SMSI et a participé activement à l'élaboration d'une stratégie régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, dans le cadre de la Commission de la science et de la technologie au service du développement (CSTD).

37. **M. Ashawami Kumar** (Inde) déclare que les TIC présentent un vaste potentiel en ce sens qu'elles peuvent favoriser un développement inclusif et durable et qu'elles servent à promouvoir une gouvernance plus efficace et plus participative, à améliorer la prestation des services et leur transparence, et à encourager l'autonomisation sociale et économique. La croissance observée dans le domaine des TIC au cours des dix années précédentes a dépassé toutes les attentes; en effet, on compte actuellement plus de 700 millions de téléphones mobiles en Inde, et son pays se situe au troisième rang mondial en ce qui concerne le nombre d'internautes. Le plan national de gouvernance électronique a rapproché le gouvernement de la population et favorisé la tendance à l'ouverture et à la transparence. Le télé-enseignement et la télé-médecine sont utilisés pour offrir des services dans les zones rurales, et plus de 520 millions de citoyens indiens ont déjà reçu une identification qui leur est propre dans le cadre d'un programme national d'identification.

38. L'Inde s'est pleinement engagée en faveur de la libre croissance de l'Internet et de la vision, énoncée dans l'Agenda de Tunis, d'une gouvernance de l'Internet qui soit multilatérale, transparente et démocratique avec la pleine participation des gouvernements, du secteur privé, de la société civile et des organisations internationales. Notant que la gouvernance mondiale de l'Internet ne peut être fonctionnelle, efficace et crédible qu'avec la participation de toutes les parties prenantes, y compris celles des pays en développement, il dit que le renforcement de la coopération en vue de

l'optimisation des politiques publiques applicables à l'utilisation du cyberspace pour le développement doit être un objectif commun. Il souligne également l'importance, à cet égard, du respect des droits humains fondamentaux, et notamment du droit inaliénable à la vie privée et à la dignité. Enfin, le SMSI+10 offrira l'occasion d'évaluer la manière dont le cyberspace et les technologies connexes peuvent être utilisés aux fins du développement, un objectif envers lequel l'Inde maintient son engagement.

39. **M. Garcia Landa** (Mexique) déclare que le programme de développement pour l'après-2015 doit tenir compte du développement technologique, et il souligne l'importance des efforts visant à renforcer les capacités nationales en matière d'innovation, de couverture et d'accès, et à combler les lacunes dans l'utilisation de l'Internet et de la téléphonie. Le Mexique se félicite des efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour aider les pays à faible niveau de pénétration du numérique et reconnaît que des mesures doivent être prises en ce qui concerne les mécanismes de financement. Il est particulièrement préoccupant de constater que le fossé numérique ne cesse de s'élargir entre pays développés et pays en développement lorsqu'il s'agit d'avoir accès à des services à haut débit. Tous les gouvernements, en collaboration avec les autorités de réglementation, les associations et le secteur privé, doivent s'efforcer de rétablir l'équilibre.

40. L'accès à l'Internet est un droit fondamental qui a été inscrit récemment dans la Constitution du Mexique. Son gouvernement a mis en œuvre plusieurs réformes visant à favoriser le développement, l'accessibilité et l'utilisation des TIC, et il prend des mesures en vue d'élargir la couverture et d'édifier une véritable société de l'information.

41. Dans le domaine de la gouvernance de l'Internet, la coopération coordonnée et constructive de multiples acteurs est essentielle pour trouver un juste milieu entre l'accès libre à l'Internet, d'une part, et la protection des droits, des libertés et de la vie privée des citoyens, des entreprises et des États, d'autre part. Le Mexique a offert d'accueillir la réunion du FGI en 2014, ce qui donnera l'occasion de mener un débat libre et ouvert et d'échanger des vues sur les pratiques optimales à appliquer aux aspects fondamentaux de la gouvernance du cyberspace.

42. **M. Msosa** (Malawi) dit que les TIC sont l'un des piliers du plan de relance économique du Malawi. La politique de son pays en matière de TIC constitue un cadre propice au déploiement, à l'exploitation et au développement des TIC pour soutenir une évolution socio-économique accélérée. Suite aux progrès réalisés dans le domaine des TIC et à la libéralisation de l'industrie des télécommunications, 17 % de la population ont actuellement accès à l'Internet, par rapport à 0,07 % en 2005. Le taux d'utilisation des téléphones fixes ou mobiles au sein de la population est passé de 2,63 % à environ 27 % au cours de la même période. Son gouvernement a mis en place 36 télécentres offrant l'accès à l'Internet, au réseau téléphonique et à d'autres services aux habitants des zones rurales en contrepartie d'une redevance très modique. Il met également en œuvre un programme d'infrastructures de communications régionales pour améliorer la qualité, la disponibilité et l'accessibilité des services à large bande au Malawi, et pour permettre aux organismes publics de se brancher sur l'Internet. Sa délégation est reconnaissante à la Banque mondiale et à l'UIT de leur aide financière et technique qui, elle l'espère, continuera d'être accordée à un moment où son pays s'efforce d'augmenter les niveaux de pénétration de l'Internet et de faire des TIC le catalyseur du développement national.

43. En conclusion, il lance un appel aux organismes compétents des Nations Unies pour qu'ils coordonnent les initiatives des organisations internationales et des partenaires de développement afin de combler la fracture numérique et de permettre aux pays en voie de développement de mettre en place une infrastructure informatique fiable à l'heure de la mondialisation.

44. **M. Hirse** (Nigéria) déclare que les TIC présentent un grand potentiel pour l'éradication de la pauvreté et le progrès socio-économique des pays en développement. Le Nigéria s'est félicité des progrès continus accomplis par les pays africains en matière de TIC en ce qui concerne les investissements dans les infrastructures à haut débit, l'amélioration de la connectivité, l'augmentation de la bande passante et l'expansion des services. Il se préoccupe cependant de l'écart qui persiste entre les pays en développement et les pays développés sur le plan de l'accès numérique et à large bande. En outre, les conséquences négatives des conditions économiques difficiles sur les investissements dans les TIC et sur leur diffusion peuvent empêcher de nombreux pays africains de

profiter de possibilités économiques. Il faudrait par conséquent mettre davantage l'accent sur la réduction du coût de la connectivité à large bande, la promotion du renforcement des capacités et l'amélioration des infrastructures de télécommunications dans les pays en développement. Pour sa part, son gouvernement a mis en place une infrastructure informatique et favorise le développement de l'industrie des TIC dans plusieurs secteurs critiques.

45. Le SMSI+10 doit tenir dûment compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résultats aux niveaux régional et international, ainsi que des obstacles et des contraintes à surmonter. Notant que les TIC doivent être considérées comme faisant partie intégrante du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 compte tenu de leur impact sur le développement, il dit que le Nigéria soutiendra également les efforts visant à améliorer le renforcement des capacités aux fins de l'élaboration de politiques et de l'adoption d'une réglementation.

46. **M. Pibulnakarintr** (Thaïlande) déclare que les TIC peuvent jouer un rôle important en comblant les écarts de développement et qu'il faut leur réserver une place et un rôle de premier plan dans le programme de développement futur. Pour combler le fossé numérique au niveau national, la Thaïlande met en œuvre un réseau intelligent et une politique gouvernementale et commerciale visant à favoriser l'expansion des réseaux et infrastructures de communications, à augmenter l'accès au réseau d'information du gouvernement, et à rendre les TIC plus abordables pour les petites et moyennes entreprises. Son pays s'est engagé à utiliser les TIC pour améliorer l'accessibilité et promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation, et il a mis en place un programme de formation à distance pour diffuser des matériels éducatifs destinés à des établissements de nombreuses régions du pays.

47. L'utilisation des réseaux informatiques dans la surveillance des catastrophes, la diffusion d'alertes précoces et la gestion des situations d'après-catastrophe a été élargie dans le cadre du deuxième Plan directeur thaïlandais pour les technologies de l'information et de la communication (2009-2013). L'aide fournie dans le contexte du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence a été appréciée, et il espère que les renseignements recueillis



seront partagés avec les États membres et les organismes intéressés.

48. Enfin, la Thaïlande accueillera, en collaboration avec l'UIT, le Sommet Connecter l'Asie-Pacifique en Novembre, et elle espère que cette conférence favorisera la collaboration dans le domaine des TIC entre les acteurs régionaux concernés.

49. **M. Jassim Abdulrahman Al-Thani** (Qatar) déclare que, bien que des progrès aient été accomplis sur le plan de l'intensification de la diffusion des TIC, de l'informatique en nuage et de la téléphonie mobile, une nouvelle fracture numérique apparaît entre les pays dotés de réseaux à large bande et les autres, en particulier les pays les moins avancés, dont l'accès à l'Internet et au haut débit accuse un retard. Les problèmes auxquels ils font face ont été encore aggravés par l'effet de la crise économique et financière sur la mobilisation des ressources affectées aux TIC. Les gouvernements et le secteur privé doivent intensifier leur action pour profiter des avantages offerts par les TIC, et tous les gouvernements doivent jouer un rôle clé dans la gouvernance de l'Internet.

50. Les TIC constituent un outil important pour assurer le développement et une croissance économique durables, et l'examen SMSI+10 offrira l'occasion de faire le bilan des défis à surmonter, des enseignements tirés et du rôle joué par les TIC sur la voie de la réalisation des OMD.

51. **M<sup>me</sup> Polelwa** (Afrique du Sud) déclare que les TIC sont des moteurs essentiels de la croissance économique et d'une société de l'information inclusive axée sur l'être humain et orientée vers le développement. Bien que l'Agenda de Tunis pour la société de l'information ait prévu un processus visant à aborder le rôle des gouvernements dans la gouvernance de l'Internet, conformément à la Déclaration de principes de Genève, l'Internet est de plus en plus dominé et contrôlé par de puissants intérêts solidement établis, et notamment par de grandes entreprises qui peuvent même essayer de soumissionner pour acquérir des noms de domaine associés à des pays en développement. L'Internet doit être traité comme une ressource mondiale, et géré de manière équitable et transparente avec la participation de toutes les parties prenantes.

52. En ce qui concerne l'élaboration de principes mondialement applicables à des questions de politique publique liées à la coordination et à la gestion des

ressources de l'Internet, les organisations chargées des tâches essentielles liées à l'Internet doivent contribuer à créer un environnement favorable. Elle souligne l'importance, à cet égard, de l'inclusion, de la responsabilisation, de la transparence, du respect des principes du droit international et de la participation de tous les États membres de l'Organisation des Nations Unies. Le renforcement de la coopération peut conduire à l'élaboration d'un cadre international légitime permettant d'assurer la mise en œuvre de principes de politique publique pour préserver l'avenir de l'Internet au profit de tous les intervenants sans exception, et pas seulement de ceux disposant de ressources et de pouvoirs considérables.

53. Un organisme existant ou nouveau des Nations Unies doit assumer la responsabilité de la coordination d'un processus intergouvernemental inclusif conforme aux principes des Nations Unies et à l'Agenda de Tunis. Une telle entité élaborera une politique publique internationale à l'égard de l'Internet et aura un droit de regard sur les ressources critiques de l'Internet. Un processus clairement défini doit être élaboré pour permettre l'engagement structuré de toutes les parties prenantes à cet égard, et des relations structurées doivent être établies avec les organismes existants qui participent à la gestion de l'Internet pour assurer la reddition de comptes.

54. **M. Patriota** (Brésil) déclare que les TIC servent de catalyseur pour aider les pays en développement à atteindre les objectifs d'éradication de la pauvreté, de croissance économique inclusive et de développement durable. Lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les participants ont souligné la nécessité d'améliorer l'accès aux TIC, notamment aux réseaux et services à large bande, et de combler la fracture numérique. Cependant, la plupart des populations pauvres ne bénéficient pas encore de la croissance extraordinaire qu'ont connue les TIC au cours des dernières années.

55. La création d'une société de l'information ouverte, diversifiée et fiable dépend de l'adoption de processus plus démocratiques de prise des décisions au niveau international. Son pays reconnaît l'importance d'un modèle multipartite pour la gouvernance de l'Internet, et le Comité directeur pour l'Internet créé par le Brésil en 2003 a mobilisé la participation de représentants du gouvernement, du secteur privé, de la société civile et des milieux universitaires. Sa délégation est favorable à un processus de consultation

inclusif mis en œuvre avec toutes les parties prenantes, y compris la société civile, en vue de l'établissement d'un cadre multilatéral pour la gouvernance et l'utilisation de l'Internet et pour la protection efficace des données qui transitent par le Web.

56. Le Brésil se félicite des contributions du groupe de travail sur le renforcement de la coopération instauré par la CSTD; les recommandations de ce groupe devraient également porter sur la nécessité de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme fondamentaux, y compris le droit à la vie privée. Rappelant les révélations qui ont été faites récemment au sujet d'un réseau mondial de surveillance électronique et qui indiquent que de graves violations des droits de l'homme et des libertés civiles ont été commises au nom de la lutte contre le terrorisme, il déclare que le Brésil rejette l'utilisation de tout prétexte invoqué pour violer les droits de l'homme et les libertés civiles. Les États doivent veiller à ce que les mesures prises pour lutter contre le terrorisme respectent toutes les obligations imposées en vertu du droit international. L'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle de premier plan dans la régulation de la conduite des États et empêcher que le cyberspace ne soit utilisé d'une manière qui porte atteinte à la coopération internationale. Il faut que l'on dispose d'un ensemble commun de principes et de règlements reflétant le sens des responsabilités de leurs auteurs pour pouvoir exploiter pleinement le potentiel de l'Internet, tout en garantissant la liberté d'expression, la gouvernance multipartite, la diversité et le respect des droits de l'homme, en particulier du droit à la vie privée.

57. **M. Morozov** (Fédération de Russie) déclare qu'il faut s'efforcer de combler la fracture numérique et d'assurer que les États jouent un rôle clé dans la gouvernance de l'Internet. Moteur important pour le développement, les TIC connaissent une croissance stable, rapide et uniforme dans la Fédération de Russie. On s'attend à ce que la stratégie visant à édifier une société de l'information dans son pays produise des améliorations tangibles au niveau des infrastructures nationales d'information et de communication, de la création d'une base scientifique et technique pour l'innovation, et de l'accès à des services informatiques fiables. La Fédération de Russie a déjà accompli des progrès importants dans plusieurs domaines, notamment la gouvernance électronique. Selon l'étude des Nations Unies sur l'administration en ligne (United

Nations e-government Survey), elle a progressé de 32 places pour se hisser au 27<sup>e</sup> rang, soit le niveau le plus élevé qu'elle ait jamais atteint, ce qui représente le meilleur résultat obtenu par un pays d'Europe orientale ou membre de la Communauté d'États indépendants. En Russie, le secteur de l'Internet et l'accès au Web ne cessent de croître, le moteur de recherche russe Yandex étant actuellement le quatrième du monde par ordre d'importance. Des mesures multilatérales supplémentaires sont nécessaires pour promouvoir une plus large application des TIC en faveur du développement humain et du développement durable.

58. **M<sup>me</sup> Bubanja** (Serbie) déclare que, conformément à la Déclaration de principes de Genève, la Serbie continue de soutenir l'autonomisation des femmes dans le cadre de l'utilisation des TIC. C'est la troisième année qu'elle célèbre la Journée des jeunes filles dans le secteur des TIC, une manifestation qui encourage les filles et les jeunes femmes à envisager une carrière dans l'informatique. Son pays reconnaît qu'il importe d'offrir un enseignement de qualité par le biais de cours en ligne ouverts à tous, et il accueillera en novembre la Réunion préparatoire régionale pour l'Europe en vue de la tenue de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-14).

59. Bien que le vif intérêt manifesté par les grandes entreprises internationales au sujet des possibilités d'investissement dans le secteur des TIC de la Serbie soit encourageant, il reste encore beaucoup à faire pour que son pays devienne une plaque tournante régionale pour les TIC, conformément à l'objectif qu'il s'est fixé. La Serbie s'attend à ce que la Commission économique pour l'Europe aide les États membres, en particulier ceux dont les capacités institutionnelles sont les moins avancées, au cours de la phase de mise en œuvre du nouvel ensemble de stratégies, de la feuille de route et des objectifs mondiaux pour les systèmes de transport intelligents qui utilisent les TIC comme moyens d'améliorer l'efficacité des réseaux de transport et de fret.

60. Bien que les progrès technologiques présentent un vaste potentiel pour le développement et pour l'éradication de la pauvreté, les problèmes de confidentialité et de sécurité doivent être pris en compte. La Serbie continue de renforcer sa coopération avec les autres États membres et entreprend un dialogue multipartite sur des questions telles que l'élargissement de l'accès à l'information et aux

connaissances, l'éradication de la pauvreté et l'inclusion sociale. Des efforts supplémentaires doivent être accomplis au sein du système des Nations Unies pour relever les défis qui subsistent encore, en particulier celui consistant à assurer le caractère inclusif de la société de l'information.

61. **M. Xie Xiaowu** (Chine) déclare que les TIC jouent un rôle important dans le développement industriel de la Chine. Le nombre d'internautes chinois a atteint 591 millions, le téléphone mobile étant devenu le principal appareil utilisé dans son pays pour accéder à l'Internet. Selon les projections, la consommation d'informations en Chine devrait croître à un taux annuel de 20 % jusqu'en 2015 pour atteindre 3,2 trillions de RMB. D'ici à 2020, le taux de pénétration de la téléphonie fixe à haut débit chez les ménages chinois atteindra 70 %, tandis que le taux correspondant pour la téléphonie mobile passera à 85 %; dans le même temps, le nombre d'internautes aura doublé.

62. Notant que l'Organisation des Nations Unies a été appelée à se pencher sur le problème créé par la tendance d'un certain pays à abuser de ses avantages technologiques pour espionner d'autres pays, dérober des renseignements à des organisations et des particuliers, et violer la vie privée des personnes, il dit que, lors de l'élaboration du programme pour l'après-2015, les objectifs de développement doivent être formulés selon des critères scientifiques tenant compte du rôle des TIC. Des efforts doivent être entrepris pour respecter la souveraineté de tous les États en matière d'informatique et protéger les droits fondamentaux de tous les citoyens lors de l'établissement de normes internationales multilatérales, démocratiques et transparentes qui soient justes, équitables et efficaces. La communauté internationale doit également faire davantage pour promouvoir l'interconnectivité des flux d'information.

63. **M<sup>me</sup> Robl** (États-Unis d'Amérique) dit que pour édifier des sociétés mondiales du savoir, des efforts doivent être accomplis en vue de promouvoir le libre échange des informations et des idées tout en résistant aux tendances à ériger de nouvelles barrières. Les États-Unis restent attachés à un modèle de gouvernance de l'Internet centré sur l'être humain, multipartite et transparent. Ils continuent de soutenir le FGI, car il s'agit là d'un environnement optimal pour les échanges de vues sur la gouvernance de l'Internet, et ils sont impatients de prendre connaissance des

recommandations du groupe de travail sur le renforcement de la coopération, instauré en application de la résolution 67/195 de l'Assemblée générale.

64. Les États-Unis ont fourni un financement à la CSTD pour contribuer à soutenir le processus d'examen du SMSI. Les efforts concertés et la participation active d'entités multipartites sont indispensables pour progresser dans la mise en œuvre des axes stratégiques du SMSI. À cet égard, les États-Unis soutiennent l'important travail accompli par l'Organisation des Nations Unies et ses institutions et programmes spécialisés, parmi lesquels l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'UIT et la CNUCED, pour faciliter la mise en œuvre et le suivi des grandes orientations.

65. À la lumière des récents communiqués de presse diffusés au sujet des activités de collecte de renseignements que les États-Unis auraient menées, elle tient à assurer la Commission que son pays prend les préoccupations de la communauté internationale au sérieux et qu'il procède à une révision de ses pratiques, ainsi que le président Obama l'a indiqué à l'Assemblée générale. Les politiques que son pays applique depuis longtemps en matière de protection de la vie privée, de droits de l'homme et de gouvernance de l'Internet n'ont pas changé : les États-Unis maintiennent leur engagement en faveur d'un cyberspace ouvert, interopérable et sûr, sans ingérence arbitraire de la part des pouvoirs publics.

66. **M. Gone** (Côte d'Ivoire) déclare que dans son pays, le secteur des TIC, qui est dominé par la téléphonie mobile, affiche un taux de croissance moyen de 13,2 % par an, et qu'il a fourni des emplois directs à 6 000 personnes et créé plus de 100 000 emplois dans des domaines connexes. Les TIC apportent une valeur ajoutée d'environ 5 % au produit intérieur brut et constituent un outil essentiel pour les stratégies de développement aux niveaux national et local. Son gouvernement s'efforce d'augmenter l'accessibilité des matériels d'utilisation des TIC au sein de la population, de promouvoir l'emploi des ordinateurs dans des domaines tels que l'éducation, la santé et la gouvernance, et de former des travailleurs en vue de permettre au pays de suivre le rythme des progrès et d'utiliser les TIC comme catalyseur pour le développement économique et social. Un nouveau cadre réglementaire a été créé en 2012 pour protéger les droits des consommateurs, et une législation sur le

commerce électronique, la protection des renseignements personnels et la cybersécurité a été adoptée en 2013. Le gouvernement et le secteur privé ont investi plus de 2 millions de dollars en 2013 dans des infrastructures à large bande et dans la mise en place de réseaux de troisième génération. Des mesures visant à introduire la gouvernance électronique ont déjà été prises, et des services d'apprentissage en ligne, de cybersanté et de cyberagriculture seront introduits progressivement.

67. La fracture numérique entre pays développés et pays en développement doit être comblée, et la Côte d'Ivoire attend avec impatience la tenue de la réunion de haut niveau SMSI+10, qui devrait aboutir à des propositions concrètes et constructives en ce qui concerne le programme de développement pour l'après-2015.

68. **M. Fowle** (Union internationale des télécommunications) fait le point sur les efforts déployés par l'UIT en ce qui concerne le SMSI+10. La réunion de haut niveau qui se tiendra en 2014 sera une version élargie du Forum du SMSI, et elle examinera les résultats du SMSI par rapport aux grandes orientations et fera le bilan des réalisations en vue d'élaborer des propositions pour une vision pour l'après-2015. Le processus préparatoire a été conçu sous la forme d'un processus ouvert et inclusif en six étapes qui aboutira à une déclaration sur la mise en œuvre des résultats du SMSI. Une grande partie des contributions déjà reçues des États membres, de la société civile et du secteur privé recommandent de favoriser la synergie entre le suivi du SMSI+10 et la mise en œuvre du programme de développement durable pour l'après-2015. Il est par ailleurs généralement admis que le potentiel des TIC en tant que catalyseur du développement durable doit être plus largement reconnu dans le programme de développement des Nations Unies, et le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information a lancé un appel pour que les résultats de l'examen du SMSI servent de contribution à utiliser dans le cadre du processus d'élaboration du programme pour l'après-2015.

69. La Commission du haut débit au service du développement numérique, créée par l'UIT et l'UNESCO, accomplit des progrès satisfaisants sur la voie de la réalisation de l'un de ses objectifs, à savoir assurer l'accès universel au haut débit, mais des efforts supplémentaires seront nécessaires pour atteindre les

objectifs ayant trait à l'accès des individus et des ménages à l'Internet, et à sa fourniture à un coût abordable. La Commission a ajouté un nouvel objectif visant à assurer l'égalité des sexes dans l'accès au haut débit afin d'empêcher que la fracture numérique, déjà considérable, ne s'élargisse encore.

70. Enfin, il appelle l'attention sur la déclaration du Sommet mondial de la jeunesse BYND 2015, qui énonce des mesures précises concernant les jeunes et les TIC dans les domaines du développement économique, des droits de l'homme, de la viabilité écologique, de la cybersécurité et de la santé. Il remercie le Costa Rica d'avoir offert d'accueillir cette importante manifestation et d'avoir fait en sorte que cette déclaration devienne un document officiel des Nations Unies.

71. **M. Šćepanović** (Monténégro) déclare que son gouvernement reconnaît l'importance et les avantages des TIC et de l'Internet pour le développement d'une société de l'information et pour la promotion de l'intégration économique, sociale et culturelle. Il s'est engagé à élaborer le cadre normatif nécessaire en vue d'harmoniser pleinement la législation de son pays avec les normes européennes et internationales les plus élevées. Une attention particulière a été accordée à la mise en place d'infrastructures, à l'éducation et à la formation, de même qu'à la nécessité d'élever le niveau de sensibilisation à l'importance des TIC pour le développement national. Les progrès tangibles accomplis dans de nombreux domaines, parmi lesquels le secteur de la santé, les télécommunications et les communications mobiles, serviront de base solide pour la croissance et l'expansion futures. À cette fin, son gouvernement a adopté une stratégie pour le développement de la société de l'information 2012-2016, qui a fixé plusieurs objectifs ambitieux en vue de faire du Monténégro une société numérique. Enfin, il exprime l'espoir que les TIC recevront la place qui leur revient dans le programme de développement pour l'après-2015.

72. **M<sup>me</sup> Mohammed** (Bahreïn) dit que, bien que la fracture numérique entre pays développés et pays en développement continue d'être un sujet de préoccupation, de nombreux pays en développement ont réalisé des progrès importants dans le domaine des TIC. Le Bahreïn reconnaît le rôle essentiel des TIC pour le développement et pour la réalisation des OMD, ce qui l'a amené à libéraliser le marché des communications, sur lequel quelque 80 entreprises

enregistrées sont maintenant implantées. Reconnaisant également l'importance de la gouvernance électronique, le Bahreïn a mis en place un comité suprême pour les technologies de l'information et de la communication, de même qu'une agence de l'administration en ligne, qui a récemment remporté un prix attribué à la meilleure organisation du secteur public au Moyen-Orient. Cette agence s'efforce de mettre tous les services gouvernementaux à la disposition des citoyens par voie électronique en utilisant différents médias, et son système intégré de gestion de l'exécution des tâches a obtenu le prix du service Champion du service public décerné par l'ONU en 2012. Le recours aux services d'administration en ligne est en augmentation, et le nombre de services fournis par le secteur privé en empruntant le portail national s'accroît. Notant que le Bahreïn a accueilli le Forum des Nations Unies sur le service public en juin 2013, elle dit que la coopération entre son pays et les Nations Unies dans le domaine de la fonction publique s'intensifie chaque année, et remercie la Division de l'administration publique et de la gestion du développement de son soutien à cet égard.

73. **M<sup>me</sup> Teo** (Singapour) déclare que Singapour est préoccupé par le fossé numérique qui existe entre pays développés et pays en développement, en particulier en ce qui concerne l'accès au haut débit. Notant que son pays a bénéficié de l'utilisation des TIC dans le cadre de son développement et qu'il a été classé au deuxième rang dans le Rapport mondial sur les technologies de l'information pendant trois années consécutives depuis 2010, elle dit que la stratégie d'administration en ligne de Singapour constitue un exemple d'utilisation réussie des TIC pour le développement. C'est pour améliorer encore cette stratégie que l'on y a lancé le plan directeur pour l'administration en ligne 2015, par l'entremise duquel les vues et suggestions des citoyens sont sollicitées afin d'améliorer la prestation des services publics. Des politiques sont également mises en œuvre pour réduire la fracture numérique dans le pays, notamment en offrant un accès gratuit aux ressources et formations informatiques aux personnes âgées, de même que des ordinateurs et un accès à l'Internet subventionnés aux étudiants et aux personnes handicapées faisant partie de ménages à faible revenu. Afin de partager les connaissances pratiques qu'il a acquises sur les avantages des TIC pour le développement, son pays a créé le Programme de coopération de Singapour, qui a organisé des

programmes de formation pour plus de 80 000 participants de 170 pays depuis 1992.

74. Un examen des résultats du SMSI par l'Assemblée générale en 2015 sera opportun, car les TIC sont susceptibles de figurer dans le programme de développement pour l'après-2015, et elle souligne l'importance d'une approche multipartite à cet égard.

75. **M. Aliyev** (Azerbaïdjan) déclare que, bien que les tendances positives se dessinent dans le secteur des TIC sont les bienvenues, il est regrettable que la fracture numérique entre pays développés et pays en développement en matière d'accès aux TIC et de pénétration de la large bande continue de s'aggraver. C'est pour cette raison que l'Azerbaïdjan attache une grande importance aux travaux de la Commission du haut débit au service du développement numérique et qu'elle se félicite de l'examen des résultats du SMSI+10, qui sera achevé en 2015.

76. Une infrastructure de télécommunications de haute qualité est essentielle pour permettre un accès abordable aux TIC et assurer le développement des sociétés de l'information. Son pays a poursuivi ses efforts pour améliorer la connectivité régionale, notamment grâce à l'autoroute de l'information transeurasienne, projet dans le cadre duquel il fait fonction de coordonnateur de la mise en œuvre au niveau régional. Il a également pris note de la proposition de création de l'alliance eurasiatique pour la connectivité.

77. Plusieurs programmes dépendant de l'État ont été conçus en vue de la mise en œuvre des résultats du SMSI. Le premier satellite de télécommunications de son pays a été lancé en février, et il devrait permettre la fourniture de services de radiodiffusion de haute qualité pour le compte de clients gouvernementaux et d'entreprises privées pendant 15 ans. Notant que 2013 a été proclamée « année des TIC en Azerbaïdjan », il signale que le taux d'utilisation des téléphones mobiles dans son pays est l'un des plus élevés du monde et que la proportion d'internautes parmi sa population est passée à 70 pour 100 en 2012. Un centre national des services de certification a été créé dans le cadre de la fourniture de services d'administration en ligne et de signature numérique. Au niveau régional, l'Azerbaïdjan continue de favoriser le partage de données d'expérience et de connaissances entre les gouvernements, les chefs de file du secteur industriel, les universitaires et la société civile. Du 2 au

5 décembre 2013, il accueillera simultanément, à Bakou, la dix-neuvième exposition internationale de l'Azerbaïdjan, la conférence sur le thème « Technologies des télécommunications et de l'information » (BakuTel) et une conférence internationale intitulée « Coopération pour la cybersécurité mondiale : défis et visions ».

*La séance est levée à 13 h 5.*